



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique des investissements touristiques

Description

La statistique des investissements touristiques fournit des informations sur les investissements touristiques dans la construction dans les communes touristiques et les cantons alpins des Grisons, d'Uri et du Valais. Elle complète l'offre statistique sur les aspects monétaires du tourisme

Disponible depuis:
1995

Caractères relevés:

- Investissements par catégorie d'ouvrages (installations de transport, installations de loisirs, de tourisme et de culture, hébergement touristique)
- Investissements pour huit catégories d'ouvrages (uniquement communes touristiques).

Méthodologie

Basée sur les données de la statistique de la construction et sur l'information de la typologie des communes, la statistique des investissements touristiques se focalise sur certains investissements indispensables aux activités touristiques et certaines régions touristiques.

Type d'enquête : Statistique de synthèse

Source: Statistique de la construction, typologie des communes.

Degré de régionalisation: Ensemble des communes touristiques, cantons des Grisons, d'Uri et du Valais.

Périodicité: Annuelle

Période de référence:
Année civile

Bases légales

Les statistiques en général et les statistiques du tourisme en particulier reposent sur les bases légales suivantes:
loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) (état le 22 décembre 2003; RS 431.01)
ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale (RS 431.011)
ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (y compris l'annexe) (RS 431.012.1)
loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD) (RS 235.1)
ordonnance du 14 juin 1993 relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD) (RS 235.11)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS), sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

Information:

Info.vgr-cn@bfs.admin.ch